

### TITRE(S) VISE(S)

■ Attestations de formation et de succès, le cas échéant, à la formation « Sécurité pour les personnels embarqués sur des navires armés à la petite pêche ou à la pêche côtière de longueur inférieure à 12 mètres » (4 U.V) menant à la délivrance du certificat d'aptitude correspondant

■ Fiches RNCP : [RS6313](#)

### TEXTE(S) DE REFERENCE

■ [Arrêté du 30 mai 2016, modifié](#), relatif à la délivrance des certificats d'aptitude permettant d'exercer des fonctions sur les navires armés aux cultures marines ([Article 3 de ce même arrêté](#))

■ [Décision D.A.M. du 08 février 2016](#) portant approbation de la formation « sécurité pour les personnels embarqués sur des navires armés à la petite pêche ou à la pêche côtière de longueur inférieure à 12 mètres »

### FINALITE(S)

■ Le certificat de marin-ouvrier aux cultures marines niv. 1 permet à son titulaire d'exercer les fonctions de matelot sur des navires armés aux cultures marines. Dans le cadre de son évolution professionnelle, il pourra être amené à gravir les échelons afin d'exercer les fonctions de patron de navire aux cultures marines niv. 1 ou 2. 4 niveaux sont proposés. Les 4 formations conduisant aux différents titres sont complémentaires et le stagiaire doit avoir validé le niveau précédent avant de passer au niveau supérieur. La prochaine étape est celle du [marin-ouvrier aux cultures marines niv.2](#)

### OBJECTIF(S) DE LA FORMATION

■ Réduire le facteur risque humain, sauver des vies humaines

■ Par un apport de connaissances théoriques et pratiques, le (la) stagiaire sera capable, au sortir de la formation : d'appliquer consignes et mesures de survie en mer en cas d'abandon de navire, de réagir efficacement en cas de chute d'un homme à la mer (**TIS/Fish**), de réduire au minimum le risque incendie à bord, de faire face à des situations d'urgence dues à un incendie, de lutter efficacement contre un incendie à bord (**FBLI/Fish**), de prévenir les risques, de porter les 1ers secours, de réaliser les premiers gestes élémentaires d'assistance aux personnes en détresse physique (**PSC1**), d'identifier les principaux risques et dangers liés aux activités des petits navires de pêche, de distinguer les différentes responsabilités de chacun des intervenants (**PRAB/Fish**)

### PUBLIC(S) CONCERNE(S)

■ Toute personne désireuse d'exercer le métier de marin-ouvrier en tant que matelot à bord d'un navire armé aux cultures marines

■ Vous êtes en situation de handicap, merci de vous rapprocher de la référente handicap du CEFM qui analysera votre demande et vos besoins d'accompagnement : [isabelle.riou@cefcm.fr](mailto:isabelle.riou@cefcm.fr)

### CONDITION(S) D'ADMISSION & PREREQUIS FORMATION

■ Avoir 16 ans au moins, le jour du dépôt de la demande de certificat

■ Un certificat d'aptitude médicale à la navigation, en cours de validité, conformément au [décret n°2015-1575 du 03/12/2015](#), ainsi qu'une attestation de natation 50 mètres - départ plongé seront exigés avant l'entrée en formation

■ Les candidat(e)s déjà titulaires d'un PSC1 pourront être dispensé(e)s de 7h de formation à condition de présenter l'attestation originale justifiant d'un enseignement de moins de 5 ans

### DUREE(S) DE LA FORMATION

■ **23 h**, dont 10h30 de théorie et 12h30 de pratique, évaluations comprises

## MODALITE(S) DE FORMATION, EFFECTIFS (SEUILS) PAR SESSION

- Formation dispensée en centre, en présentiel, dans différentes salles et lieux selon les enseignements : salle de cours standard, salle équipée de matériels de 1ers secours, mannequins, défibrillateurs, tensiomètres ..., bâtiment-feu ou caissons, milieu mer. Les équipements de protection feu, combinaisons d'immersion ou brassières sont fournis durant la formation
- de 10 à 20 stagiaires
- Possibilité de stage INTRA, en fonction de la disponibilité des équipements

## CONDITIONS DE DELIVRANCE DE L'ATTESTATION DE FORMATION

- Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par [décret n°2015-1575 du 03/12/2015](#)
- Avoir suivi la formation et avoir atteint les normes de compétences minimales requises. Une évaluation continue de la pratique est réalisée durant la formation (réalisation d'un cas concret - PSC1). Un test de connaissances écrit (QCM) vient valider les acquis théoriques. Les compétences minimales sont considérées acquises dès lors que le candidat a obtenu une note moyenne de 10/20 aux tests (théorie/pratique)

## CONDITIONS DE DELIVRANCE DU CERTIFICAT D'APTITUDE

- Avoir 16 ans au moins, le jour du dépôt de la demande de certificat
- Être titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité (décret n°2015-1575)
- Être titulaire, de l'attestation de succès « Sécurité pour les personnels embarqués sur des navires armés à la P.P. ou à la P.C. de longueur < à 12 mètres », ou de l'attestation « formation sécurité » (ex. « formation TOTAL »), dispensée avant le 01/01/2014 aux marins pêcheurs, soit du C.F.B.S.

## PROGRAMME DE LA FORMATION

MARIN-OUVRIER AUX CULTURES MARINES – Niveau 1 (C.M.1)			
U.V.	Contenu	Théorie	Pratique
<b>UV – TIS/Fish (8h)</b> Techniques Individuelles de Survie	Survie en mer en cas d'abandon du navire Réagir en cas de chute d'homme à la mer	<b>3h</b>	<b>5h</b>
<b>UV – FBFI/Fish(4h)</b> Prévention de l'incendie et lutte contre l'incendie	Réduire au minimum le risque incendie, savoir faire face à des situations d'urgences dues à un incendie / Lutter contre les incendies, savoir éteindre un incendie ou départ de feu en utilisant les moyens d'extinction adéquats selon origine du feu et de son importance	<b>2h</b>	<b>2h</b>
<b>UV – PSC 1</b> Premiers secours élémentaires <b>(7h)</b>	La protection / L'alerte / Les 1ers gestes en cas d'obstruction brutale des voies aériennes, de saignement abondant, d'inconscience, d'arrêt cardiaque, de malaises, de plaies, traumatismes et brûlures	<b>1h30</b>	<b>5h30</b>
<b>UV – PRAB/Fish</b> Prévention des risques à bord <b>(4h)</b>	Risques et dangers des activités pêche spécifiques aux petits navires (principaux risques à bord, rôle de la prévention des accidents, responsabilités de chacun, le DUERP, les équipements individuels de protection et normes associées / La prévention des abordages, les principes fondamentaux et ceux à observer lors du quart à la passerelle / La prévention de la fatigue / Le danger des conduites addictives / La stabilité des navires de pêche (principes généraux, déplacement de poids ...carène liquide, conditions météo ...) / Les voies d'eau (détection, gestion des alarmes, moyens de lutte, locaux à risques, importance des essais...)	<b>4h</b>	<b>0h</b>
<b>TOTAL HEURES Stagiaire</b>		<b>23 h</b>	

## INTERVENANT(S)(ES)

- Formateurs titulaires du BNMP (U.V. PSC1), formateurs experts sécurité-survie, titulaires des attestations TIS/CAEERS (U.V. TIS/Fish), formateurs experts sécurité et préventions (PRAB/Fish), formateurs, anciens sapeurs pompiers / marins pompiers, titulaires des attestations FBFI et QALI (U.V. FBFI/Fish)

## DATES, HORAIRES & SITES DE FORMATION

- Consulter le calendrier des formations sur notre site ou nous contacter

## TARIF ET FINANCEMENT

- Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié.e, indépendant.e, demandeur.euse d'emploi, autre cas ...)